

## Communiqué de presse

Saint-Nazaire, le 14 janvier 2015

### Dragage du port d'échouage de Pornichet

À la suite de la décision du Tribunal Administratif de Nantes, relative aux travaux de dragage du port d'échouage de Pornichet, les travaux sont arrêtés depuis le 8 décembre 2014. Dans l'objectif de disposer d'un port exploitable pour la saison de 2015, la CCI Nantes St-Nazaire va procéder **à la repose d'une partie du plan de mouillages** (corps-morts et chaînes) à partir du 19 janvier 2015.

En concertation avec la Préfecture et la Ville de Pornichet, la CCI a par ailleurs décidé de réaliser une **opération de nivellement des fonds à l'intérieur de l'enceinte portuaire**. Cette opération est indispensable pour assurer des conditions de sécurité optimum pour les usagers et le personnel portuaire. **Elle n'occasionnera aucun rejet en mer**. Un dossier est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour réaliser ces travaux de nivellement.

Le planning prévisionnel des opérations est le suivant :

- du 19 au 23 janvier : repose d'une partie du plan de mouillage
- du 16 au 20 février : opérations de nivellement et finalisation de la repose du plan de mouillage
- le mois de mars sera consacré à la finalisation de la remise en place des dispositifs d'amarrage des bateaux par les agents du port

**Le port d'échouage de Pornichet devrait donc à nouveau être accessible pour tous les usagers à partir de début avril.**

